

Question présentée par la députée :

Mme Anne Mahrer

Date de dépôt : 25 avril 2013

Question écrite urgente

Rapports d'expertise amiante : pourquoi un tel retard de publications ?

En consultant le site du Département de l'Urbanisme sous la rubrique « Amiante », on constate qu'il existe 2, voire 3 ans entre la date des rapports et leurs publications sur le site de l'Etat.

Des exemples, parmi d'autres, relevés sur la page, www.ge.ch/amiante/documentation.asp, permettent de confirmer ce constat :

- Divers services administratifs – Rue David-Dufour 5, le rapport d'expertise, publié le 17 avril 2013 sur le site de l'Etat, mentionne une date d'expertise en avril 2011
- UNI Dufour et restaurant – 2-4 rue du Général Dufour, le rapport d'expertise, publié le 20 novembre 2012 sur le site de l'Etat, mentionne une date d'expertise en juillet-août 2010

Le Conseil d'Etat peut-il m'indiquer ce qui justifie ces retards de publications et si le suivi des recommandations quant aux délais d'assainissements préconisés, notamment ceux notés « court terme » sont bien respectés ?